

Fonds monétaire international

Côte d'Ivoire : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 23 juin 2011

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Côte d'Ivoire, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Côte d'Ivoire, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

LETTRE D'INTENTION

Cabinet du Premier Ministre



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N° 0799 MEF/CAB-01/20

Abidjan, le 23 juin 2011

Monsieur le Directeur Général
par intérim du Fonds Monétaire
International

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Monsieur le Directeur Général,

La crise post-électorale que la Côte d'Ivoire a traversée ces derniers mois a profondément affecté la situation économique, financière, sociale et sécuritaire du pays.

Ainsi, le programme économique et financier à moyen terme, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) que nous avons poursuivi depuis 2009 pour maintenir la stabilité économique et conduire certaines réformes structurelles est aujourd'hui dépassé par les nécessités immédiates. Nous souhaitons en conséquence l'annulation de ce programme.

La priorité immédiate du Gouvernement est la consolidation de la paix, à travers la normalisation et la relance économique. A cet égard, le Gouvernement a pris des mesures fiscales et budgétaires pour soulager la population et pour relancer l'outil de production. En vue de nous accompagner dans cette nouvelle démarche, nous comptons sur l'appui de la communauté internationale, qui a soutenu l'Etat de Côte d'Ivoire dans la résolution de la crise. Certains partenaires, notamment la France, nous ont déjà fourni une aide importante. Nous sollicitons le Fonds Monétaire International, à l'effet de mettre en place un appui immédiat, à travers un décaissement sous la Facilité de Crédit Rapide (FCR), d'un montant équivalent à 25 pour cent de notre quote-part, soit 81,3 millions de DTS.

Le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint décrit les politiques que nous comptons mettre en œuvre pendant la période transitoire de normalisation et de relance économique. L'accent est mis sur les politiques, notamment en matière budgétaire, qui permettront d'obtenir des résultats rapides pour appuyer la relance. Il nous faudra un peu plus de temps pour mieux définir nos politiques sectorielles, vu que la formation du Gouvernement complet est intervenue le 1^{er} juin 2011. Dans cette perspective, nous envisageons d'entamer les discussions avec le Fonds Monétaire International (FMI), avant la fin du troisième trimestre 2011, un nouveau programme économique et financier à moyen terme, qui peut être appuyé par la Facilité Elargie de Crédit, en vue de poursuivre les réformes en cours, en prenant en compte l'incidence de la crise post-électorale.

PIECE JOINTE I

MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Le 23 Juin 2011

I. INTRODUCTION

1. **Après un long cheminement, la Côte d'Ivoire est parvenue à organiser des élections présidentielles démocratiques et transparentes.** La mobilisation des populations, des acteurs politiques ivoiriens et de la communauté internationale, dans le cadre de l'Accord Politique de Ouagadougou, a permis au processus de sortie de crise d'enregistrer des avancées significatives, à travers notamment l'organisation et le bon déroulement du premier tour de l'élection présidentielle, dans un environnement apaisé, le 31 octobre 2010.

2. **Toutefois, la proclamation des résultats du second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, a plongé le pays dans une grave crise post-électorale à partir de décembre 2010.** Cette crise a duré environ 6 mois et a eu des conséquences sur la situation politique, économique et sociale du pays. La crise a engendré le déplacement d'un million d'ivoiriens de leurs domiciles, dont plus de 100 000 se sont réfugiés en dehors du pays ; la fermeture des banques pendant deux mois avec des conséquences néfastes à la fois sur les entreprises et les ménages ; la mise en place de sanctions économiques de l'Union Européenne, notamment un embargo sur les deux ports du pays ; la destruction et le pillage de bureaux, commerces, résidences, et usines ; et des combats à l'arme lourde dans la capitale économique. Les conséquences perdurent, à travers la persistance de l'insécurité, malgré une amélioration perceptible depuis début mai à Abidjan et l'amplification du racket et la fermeture de milliers de petites et moyennes entreprises. Les opérateurs économiques s'attèlent à la réparation de l'outil de production et la reconstitution des stocks perdus. Les premières estimations partielles faites par le secteur privé des dégâts économiques avoisinent 2 000 milliards de FCFA, soit 20% du PIB.

3. **Le Gouvernement du Président Ouattara est déterminé à consolider la paix et à redynamiser l'économie ivoirienne.** La fin de la crise post-électorale s'est matérialisée par la prestation de serment du Président de la République le 6 mai 2011, son investiture le 21 mai et la formation d'un Gouvernement complet le 1^{er} juin 2011. Les priorités du Gouvernement visent à (i) restaurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire national et lutter contre le racket ainsi que les tracasseries routières, (ii) assurer le bon fonctionnement des administrations, (iii) apporter une réponse immédiate à la demande sociale dans le cadre de la lutte contre la précarité et consolider la paix, (iv) réhabiliter les infrastructures socioéconomiques, (v) créer les conditions de la reprise économique notamment par l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la bonne gouvernance. Les mesures et actions inscrites dans le présent mémorandum visent à reconstituer le tissu économique pour l'atteinte de ces objectifs.

II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2010

A. Evolution récente de l'économie nationale

4. **Le programme économique et financier soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (ex-FRPC) conclu le 27 mars 2009, sur la période 2009-2011 a été fortement perturbé dans sa mise en œuvre par la crise post-électorale.** Ce programme vise à assurer la stabilité du cadre macroéconomique, à créer les conditions d'une croissance soutenue et à lutter efficacement contre la pauvreté. Les différentes missions d'évaluation, effectuées jusqu'en septembre 2010, ont conclu à une exécution globalement satisfaisante de ce programme. La poursuite des objectifs de politiques économiques et financières dans le cadre de ce programme a notamment permis d'obtenir un taux de croissance de 3,8% en 2009 et d'améliorer les soldes budgétaires.

5. **L'activité économique en 2010 a été contrariée par plusieurs chocs, notamment la crise énergétique enregistrée en début d'année, la baisse de la production de pétrole brut, les tensions électorales et la crise post-électorale.** Cette dernière a fait perdre, pour le seul mois de décembre, 0,4 point de pourcentage de PIB en 2010. Les principaux indicateurs macroéconomiques en 2010 se présentent comme suit :

- Le PIB s'est accru de 2,4% tiré principalement par les secteurs secondaire (BTP, industrie agroalimentaire et bois) et tertiaire (télécommunication et commerce). Le secteur primaire stagne sous l'effet contrasté de l'évolution de ses composantes majeures (cacao : -0,2%, pétrole brut : -21,5% et agriculture vivrière : +3,3 %). L'impact du délestage observé au premier trimestre 2010 sur l'activité économique a été contenu au deuxième trimestre, grâce aux mesures prises par le Gouvernement telles que la location d'une centrale thermique (AGGREKO) et l'importation d'électricité du Ghana.
- L'inflation en moyenne annuelle est ressortie à 1,8% en 2010 contre 1,0% en 2009, du fait des difficultés d'approvisionnement des marchés à la suite des troubles post-électorales. Ce niveau reste tout de même en dessous de la norme communautaire de 3%. Les prix ont flambé en fin d'année et l'IHPC est ressorti à fin décembre 2010 à 5,1% par rapport à décembre 2009, poussé par l'alimentation (+14,8%). Hors alimentation, le niveau de l'inflation s'établit à 1,8% en glissement annuel. Depuis mai 2010, dans le souci d'améliorer l'IHPC, sa base de calcul a été élargie et l'année de référence est passée de 1996 à 2008.
- La balance extérieure courante enregistrerait un excédent de 4,6% du PIB, après une réalisation de 7,4% en 2009, en liaison principalement avec une contraction de l'excédent commercial. La baisse des quantités exportées de cacao et de pétrole a été atténuée par la bonne tenue des cours.

- La masse monétaire enregistre une hausse de 18,2%, en relation avec l'augmentation des avoirs extérieurs nets (+20,6%) et du crédit intérieur (+13,2%). L'évolution des avoirs extérieurs nets s'explique par la bonne tenue du commerce extérieur et par la mobilisation des ressources extérieures. Quant au crédit intérieur, sa progression est en rapport avec les crédits à l'économie (+8,7%) et la dégradation de la position nette du Gouvernement (PNG : +26,7%) en raison de l'émission de titres publics et des concours du FMI.

B. Politique budgétaire et exécution du Programme économique et financier 2010

6. **D'une manière générale, l'exécution du budget à fin 2010, n'a pas été conforme au programme, en raison de la perturbation de l'activité économique.** Les recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) ont enregistré une moins value de 70,4 milliards de FCFA (0,6% du PIB). Les dépenses ont été dans l'ensemble contenues dans la limite des dotations prévues, notamment la masse salariale. La mise en œuvre du DSRP s'est poursuivie à travers l'exécution et le suivi des dépenses pro-pauvres. Ainsi, pour un objectif de 924,4 milliards de FCFA (8,1% du PIB), les dépenses « pro-pauvres » sont ressorties à 885,2 milliards de FCFA (7,8% du PIB) (Tableau1). Il résulte donc de la gestion 2010, un solde budgétaire (hors dons pour apurement des arriérés) de -2,3% du PIB contre un objectif de -2% du PIB. Les tensions de trésorerie ont conduit l'Etat à recourir au marché monétaire et financier sous-régional pour un concours net de 456,3 milliards de FCFA.

7. **Le Gouvernement a accumulé de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs.** Les opérations de financement ont été marquées par une accumulation d'arriérés intérieurs sur l'exercice 2010 de 31,1 milliards de FCFA vers la fin d'année, bien qu'avant l'éclatement de la crise post-électorale, le stock d'arriérés sur les exercices antérieurs ait été réduit de 157,9 milliards de FCFA. De nouveaux arriérés extérieurs de 19,7 milliards de FCFA ont été accumulés. Ce chiffre n'intègre pas les arriérés envers les créanciers privés hors Club de Londres, dont la restructuration de la dette est en discussion.

8. **Le Gouvernement a fait des progrès dans la restructuration de la dette privée extérieure.** La restructuration des titres détenus par les créanciers privés (Club de Londres) a connu un succès matérialisé par une annulation partielle et l'échange de 99% des bons BRADY en de nouveaux titres. En outre, les discussions continuent avec les autres créanciers privés hors Club de Londres.

9. **Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles en 2010** à travers :

- l'application effective d'une taxe ad valorem d'un taux cumulé de 22% par rapport au prix CAF sur le cacao, depuis la campagne 2010-2011 ;
- l'opérationnalisation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;

- et la poursuite de la mise en œuvre du DSRP, à travers l'exécution des dépenses pro-pauvres et l'élaboration des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), pour les secteurs sociaux (Santé et Education-Formation).

C. Evolution de la situation économique au premier trimestre 2011

10. **L'activité économique s'est fortement rétractée du fait de la crise post-électorale, entraînant globalement un tassement des activités et une flambée des prix.** Au cours de la période sous revue, les facteurs ci-après ont significativement influencé l'évolution des activités économiques. Ils concernent :

- la suspension des exportations de cacao par le Gouvernement ;
- l'embargo de l'Union Européenne sur les deux ports ivoiriens et ses sanctions à l'encontre de certaines entreprises publiques ;
- la fermeture des agences nationales de la BCEAO suivie de leur réquisition le 26 janvier 2011 ;
- la fermeture de la quasi-totalité des banques commerciales à l'exception des banques nationales à la mi-février 2011 ; et
- l'accentuation du conflit armé de fin mars à la mi-avril.

11. **Le conflit armé a eu de graves conséquences sur l'administration publique et le tissu économique et social.** Les affrontements ont entraîné une nette dégradation de la situation sécuritaire, occasionnant un déplacement massif des populations, tant à l'intérieur que vers les pays limitrophes, notamment, le Ghana et le Libéria. Des pillages quasi systématiques des services de l'Administration Publique, des entreprises et des ménages ont été observés. Dans ce cadre, la Direction Générale des Impôts a perdu près de la moitié de son outil informatique. Des bureaux des Douanes et certains services stratégiques du Trésor ont été pillés et saccagés. Il en résulte un affaiblissement de la capacité opérationnelle des services de recouvrement de l'Etat. De même, l'outil de production s'est détérioré entraînant la mise au chômage technique et le licenciement de nombreux travailleurs. Par ailleurs, la désorganisation des services de la Police et de la Gendarmerie et l'insuffisance de leurs moyens d'intervention ont favorisé l'accentuation de l'insécurité et du phénomène de racket.

12. **A fin mars 2011, le profil des indicateurs économiques fait apparaître une contraction d'activités dans les secteurs secondaire et tertiaire.** L'évolution enregistrée dans le secteur primaire s'est traduite par la hausse de la production de cacao (+30,0%) et le repli de celle de pétrole brut (-22,2%). L'inflation en moyenne s'est établie à 5,2% du fait principalement du renchérissement des prix des produits alimentaires (+14,1%). La réouverture des banques et le réapprovisionnement des marchés en denrées alimentaires devraient contribuer à la décélération de l'inflation à partir de mai 2011.

13. **En vue d'honorer les échéances des titres publics, le Gouvernement, en collaboration avec la BCEAO et certains acteurs du marché, a émis de nouveaux bons en remplacement des anciens bons échus entre décembre 2010 et mai 2011.** Cette mesure a permis d'éviter des conséquences néfastes sur le système bancaire de l'UMOA, principal marché des titres émis par le Trésor ivoirien.

III. POLITIQUES POUR 2011 SOUS LA FACILITE DE CREDIT RAPIDE (FCR)

14. **Le Gouvernement entend créer les conditions d'une reprise économique en 2011 à travers un programme d'urgence.** Ce programme vise la stabilisation du cadre macroéconomique, le renforcement de la sécurité, l'amélioration de la situation humanitaire, la réhabilitation des infrastructures, le soutien au secteur privé et le rééquipement des services. Le programme de relance économique inclut également une composante investissement ciblé matérialisée par le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU). Le PPU porte sur les secteurs prioritaires que sont l'eau potable, la santé, l'éducation, l'électricité et la salubrité urbaine, confirmant ainsi l'orientation dudit programme vers la satisfaction essentielle des populations. Le FCR fera place à un programme économique et financier de moyen terme avant fin 2011.

15. **L'élaboration du cadrage macroéconomique est difficile en 2011 en raison des incertitudes considérables sur la consistance des données et le rythme de la relance.** Après une forte dégradation des activités économiques de janvier à avril 2011, l'évolution du PIB réel est projetée à -6,3%. Le taux d'inflation devrait avoisiner 3% à fin 2011, en liaison avec l'arrivée cyclique de produits vivriers sur les marchés au cours du second semestre. La crise post-électorale a eu plus d'impact sur les petites et moyennes entreprises et l'incertitude sur les projections est plus élevée que par le passé. L'information économique sur le premier trimestre de 2011, y compris les opérations financières du Gouvernement, est parcellaire et n'est pas encore disponible pour le secteur bancaire.

A. Principaux objectifs du Budget de 2011

16. **Le budget 2011 s'appuie sur les hypothèses de reprise progressive de l'activité économique dans un environnement de sortie de crise post-électorale.** Le projet de budget est bâti sur la période du 26 avril (date de réouverture de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan) à fin décembre 2011. Les opérations financières de l'Etat exécutées avant cette période en 2011 sont en cours de validation avant leur prise en compte éventuelle dans le cadre d'un collectif budgétaire. Les objectifs du budget 2011, en termes de recettes budgétaires, sont en baisse par rapport aux réalisations des années antérieures en liaison avec l'impact de la crise sur l'économie. Quant aux dépenses, elles sont en forte hausse et ciblent des actions prioritaires du Gouvernement, notamment la prise en charge des impacts humanitaires et sociaux de la crise, l'amélioration de l'environnement sécuritaire, le soutien au secteur privé, ainsi que les charges incompressibles (service de la dette publique, dépenses de personnel). Le déficit budgétaire global (hors dons pour apurement des arriérés) devrait s'établir à 8,5% du PIB de la période.

17. **La politique budgétaire devrait être marquée au plan des recettes par un juste équilibre entre un soutien temporaire au secteur privé et le retour à une fiscalité normale.** Plusieurs contribuables auront des difficultés à faire face à leurs obligations fiscales. La baisse des recettes budgétaires s'explique, au niveau des Douanes par les efforts fiscaux consentis par le Gouvernement sur les prix des produits pétroliers à la pompe et par le recul des recettes sur les marchandises générales, en liaison avec les effets de la crise. S'agissant des Impôts, la contraction de l'activité économique devrait se traduire par une baisse des recettes de TVA de 39,4%. Le Gouvernement a décidé de la suspension du paiement de la vignette et de la patente transport au titre de l'année 2011 et d'un abattement de 50% sur la patente commerce de 2011.

18. **Les priorités du Gouvernement sont orientées vers l'accompagnement de la normalisation en mettant l'accent sur les volets humanitaire et sécuritaire ainsi que la consolidation de la paix.** A cet effet, le budget 2011 prévoit une hausse des dépenses de 22,0 % du PIB en 2010 à 26,4% du PIB sur les trois derniers trimestres de 2011. Cette hausse s'explique par :

- la gratuité des soins dans les hôpitaux et centres de santé publics jusqu'à fin mai ;
- la provision de 50 milliards de FCFA pour soutenir la reprise de l'activité économique ;
- le niveau des dépenses d'investissement sur ressources propres d'un montant de 217,8 milliards de FCFA, soit 2,6% du PIB consacrées aux activités du PPU (0,5% du PIB), aux grands travaux d'investissement de l'État, qui seront contenues dans l'enveloppe de 40 milliards de FCFA, et à la réhabilitation des services administratifs, des secteurs sociaux et des infrastructures de base ;
- les dépenses liées à la sortie de crise qui s'élèveront à 85 milliards de FCFA, soit 1,0% du PIB et concernent (i) le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, (ii) la formation de la nouvelle armée, (iii) le service civique, (iv) les élections législatives, et (v) le redéploiement de l'administration sur toute l'étendue du territoire ;
- la subvention au secteur électricité qui devrait avoisiner 87 milliards de FCFA, soit 1,1% du PIB de la période ;
- les autres subventions prenant en compte les bourses, les kits scolaires et les EPN qui s'élèvent à 97,4 milliards de FCFA en raison du reclassement de 41,7 milliards de FCFA en subvention et transfert de l'ensemble des EPN initialement classé en dépense du budget de l'Etat, pour être en harmonie avec les dispositions de l'UEMOA ;

- La masse salariale correspondant à 10 mois de traitement (mars à décembre 2011) qui sera contenue à 727,4 milliards de FCFA 8,8% du PIB en tenant compte des impératifs de recrutement au niveau des secteurs sociaux dans la mise en œuvre du DSRP et des exigences du redéploiement de l'Administration ;

Un accent particulier sera mis sur la poursuite des dépenses de lutte contre la pauvreté avec une dotation de 840,1 milliards de FCFA, soit 10,2 % du PIB. Par ailleurs, les dépenses seront maîtrisées à travers une régulation dynamique tenant compte de la disponibilité des ressources.

Encadré 1 : Mesures budgétaires structurelles 2011

- *Rééquipement des services des régies financières (DGI, DGD, DGTCP).*
- *Finalisation du logiciel informatique sur le suivi des exonérations et le calcul des coûts fiscaux (DGI).*
- *Opérationnalisation d'une base de données des valeurs au second semestre (DGD).*
- *Mise en service du module informatique de gestion des exonérations conformément aux recommandations du Séminaire de Grand-Bassam (DGD).*
- *Mise en exploitation du module de gestion des avances et du module de gestion des actes modificatifs (DGBF)*

19. **La stratégie de gestion du service de la dette reflète les contraintes budgétaires en 2011.** Le service de la dette intérieure sera normalisé et l'accès au marché régional sera renouvelé courant juin 2011, avec la mise en place des conditions administratives requises par le Trésor public et la BCEAO. Le Gouvernement fera un effort de réduction des arriérés intérieurs dans la mesure des ressources disponibles. Pour la dette extérieure, il a l'intention de normaliser ses relations financières avec ses créanciers extérieurs. Le Gouvernement a apuré les arriérés en mai et a repris le paiement du service de la dette envers la Banque Mondiale et la BAD. Il est en discussion avec la BEI pour l'apurement des arriérés vis à vis de ce partenaire qui sont faibles. Il s'attèlera à discuter avec ses autres créanciers extérieurs d'un programme d'apurement des arriérés à fin 2010 et des échéances de l'année 2011. Concernant le Club de Paris, les négociations devraient être engagées pour un nouveau traitement vers la fin de l'année en appui au prochain programme économique à moyen terme.

B. Réformes Structurelles

20. **Le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre progressive des réformes déjà engagées, en vue de rétablir les conditions d'une croissance durable.** Le Gouvernement procédera à la revue de l'ensemble des réformes initiées dans le cadre du Programme Économique et Financier qui était appuyé par la FEC, avant septembre 2011, en vue de faire l'état des lieux après la crise et de dégager les perspectives. Toutefois, certaines

actions précises seront mises en œuvre telles que l'organisation au mois de juin d'un séminaire sur les difficultés du secteur électricité, la reprise du recensement des fonctionnaires et agents de l'État, l'ajustement du DSRP en 2011 et le lancement de l'étude sur la structure des prix des produits pétroliers, en vue de l'adoption d'une nouvelle structure.

21. **Le secteur financier est affaibli par la crise post-électorale, mais continue de jouer un rôle crucial dans le financement des activités économiques.** En vue de faire l'état des lieux des pertes économiques qui pèsent sur la santé financière du secteur bancaire, une évaluation de la situation prudentielle de chaque banque sera faite dès que possible par la Commission Bancaire. L'Etat veillera à ce que les mesures nécessaires soient prises pour assurer le bon fonctionnement du secteur à travers le respect des normes prudentielles et le financement adéquat de l'économie par les banques.

IV. FINANCEMENT

22. **Le Gouvernement entend affecter une partie des financements d'urgence attendus au redémarrage de l'administration publique en attendant la reprise du recouvrement normal des recettes.** Il a emprunté un crédit non-concessionnel auprès de l'Agence Française de Développement de 350 millions d'euros, dont 200 millions d'euros ont été décaissés à fin avril pour payer les salaires d'avril et les arriérés à fin mars. Le montant restant pourrait être décaissé en juin 2011. Il a également mobilisé 55 milliards de FCFA en mai au titre des crédits relais de court-terme sous forme de préfinancement bancaire adossé au DUS sur le stock de cacao constitué à fin mars 2011. Il a, en outre, bénéficié d'un décaissement de dons de la BAD de FCFA de 72,5 milliards début juin.

23. **Les besoins de financement du programme de normalisation et de relance économique restent considérables.** Le Gouvernement entend bénéficier d'un appui d'urgence du FMI et d'un appui budgétaire de la Banque Mondiale au troisième trimestre 2011. En outre, des projets financés par des partenaires au développement devraient redémarrer dès que possible. Dans l'attente du retraitement de la dette due au Club de Paris, aux créanciers privés détenteurs des « eurobonds » et aux autres créanciers privés, l'Etat devrait accumuler de nouveaux arriérés extérieurs.

24. **Le Gouvernement a l'intention de couvrir les besoins résiduels principalement par des emprunts intérieurs et régionaux.** Compte tenu de la nécessité d'allonger les délais de remboursements, le Gouvernement prévoit d'améliorer la structure de maturité de sa dette libellée en FCFA. Il favorisera en outre, la création à terme, d'un marché primaire d'émission avec des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVTs) et facilitera le développement d'un marché secondaire entre les opérateurs économiques. Il a l'intention de rationaliser la gestion de la dette intérieure et d'émettre des obligations du Trésor et des emprunts obligataires, instruments à plus long terme, pour assurer la disponibilité des ressources pour le financement des investissements.

V. STATISTIQUES, RENFORCEMENT DES CAPACITES, ET SUIVI DU PROGRAMME

25. **Le Gouvernement s’engage à continuer les efforts d’amélioration du système statistique, en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité.** Dans ce cadre, il procédera à l’actualisation du projet de Schéma Directeur de la Statistique, en prenant en compte les évolutions conjoncturelles et les nouvelles orientations arrêtées.

26. **La Côte d’Ivoire poursuivra le renforcement des capacités de l’Administration, notamment dans les domaines affectés par la crise.** Le Gouvernement continuera de bénéficier d’une assistance de la part du FMI et d’autres partenaires au développement pour (i) renforcer les administrations des impôts et douanes, (ii) améliorer la formation des services dans la production des données nécessaires à la confection du TOFE, (iii) aider à mettre en œuvre le plan de réforme des finances publiques, (iv) améliorer les comptes nationaux, en vue de construire une matrice de comptabilité sociale, (v) renforcer la gestion de la dette publique extérieure ainsi qu’intérieure, et (vi) formuler une stratégie du secteur financier.

27. **Les politiques mai-décembre 2011 feront l’objet de suivi par le Conseil d’Administration du FMI sur la base d’indicateurs de suivi.** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d’Accord Technique (PAT) ci-joint.

- Le Gouvernement s’engage à s’abstenir d’accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d’avance sur les recettes, en dehors du préfinancement bancaire adossé aux stocks de cacao en attente de liquidation des droits, effectué en mai-juin 2011, et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT.
- Pour tout nouveau financement intérieur, il s’engage à émettre des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d’appel d’offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l’UEMOA et à se concerter avec les services du FMI.
- Il s’engage également à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux d’échanges multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l’article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d’équilibrer la balance des paiements.
- En outre, les Autorités, en consultations avec le FMI, s’engagent à adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s’avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques.

Tableau 1. Repères indicatifs FCR en 2011

(en milliards de francs CFA)

	2010	2011 1/						
	Réal.	Mars Réal.	Juin Critère indicatif	Sept. Critère indicatif	Déc Critère indicatif			
Indicateurs de suivi								
Plancher sur les recettes totales	2176.2	n.d.	407.8	...	912.5	...	1454.4	...
Plafond sur la masse salariale	800.4	n.d.	282.1	...	505.8	...	727.4	...
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	885.2	n.d.	188.7	...	477.3	...	840.1	...
Solde budgétaire de base 2/	-25.9	n.d.	-134.1	...	-382.5	...	-618.0	...
Solde budgétaire y /c dons)	-261.2	n.d.	-166.7	...	-439.2	...	-702.9	...
Plafond sur le financement intérieur net	224.1	n.d.	-144.1	...	50.7	...	280.3	...
Plafond sur les nouveaux emprunts non concessionnels 3/ 4/	0	n.d.	0.0	...	0.0	...	0.0	...
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0	n.d.	0	...	0	...	0	...
Pour mémoire								
Changement de la position nette du gouvernement	118.4	n.d.	-77.3	...	-39.6	...	73.6	...

1/ Changement cumulé depuis le 26 avril 2011, sauf indication contraire. Voir Protocole d 'Accord Technique (PAT) pour définitions détaillées.

2/ Solde de base = Recettes fiscales et non fiscales +(Dons - Dons projet – Dons appui budgétaire BM – Don appui budgétaire BAD) - (Dépenses totales - Remise de dette sur intérêts - dépenses financées sur ressources extérieures - Déchets toxiques).

3/ Indicateur continu.

4/ Hors convention de prêt(appui budgétaire €350 millions) de l'Agence Française de Développement - AFD.

PIECE JOINTE II
PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE
ACCORD SOUS LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE 2011

1. Le présent Protocole d'accord technique définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité de Crédit Rapide du FMI (FCR). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

I. Indicateurs d'Évaluation Quantitatifs

2. Dans le cadre de suivi du programme, des repères indicatifs sont fixés pour le 30 juin 2011, 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011. Les repères indicatifs comprennent: (a) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État ; (b) un plafond pour la masse salariale de l'État ; (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ; (d) un plancher pour le solde budgétaire de base ; (e) un plancher pour le solde budgétaire global (y compris dons); (f) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres sur le marché financier de l'UEMOA) ; (g) un plafond zéro pour les nouveaux emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles ; (h) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

3. Les repères indicatifs sont calculés en variation cumulée à partir du 26 avril 2011 (tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes budgétaires de l'État

4. Le total des recettes défini comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE et des autres recettes non fiscales définies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

5. La prévision des recettes pétrolières en 2011 est fondée sur : un prix moyen de 107,2 \$ EU par baril de pétrole brut; un volume de 12,4 millions de barils ; et un taux de change moyen de 479,2 FCFA par \$ EU.

B. Masse salariale de l'État

6. La masse salariale de l'État correspond à l'ensemble des dépenses (base ordonnancements) pour la paie, les primes et indemnités versées aux agents de l'État, aux militaires (hors « primes de front ») et au personnel de justice et de maintien de l'ordre, et comprend les dépenses liées aux contrats spéciaux et autres emplois publics temporaires ou permanents.

C. Dépenses pro-pauvres

7. Dépenses pro-pauvres sont définies dans le tableau 1 et sont dérivés de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIFBUD / SIGFIP.

D. Solde budgétaire de base

8. Le solde budgétaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures et (hors allègement sur intérêts extérieurs) :

$$\{ \text{Recettes (fiscales et non fiscales)} + (\text{Dons} - \text{dons Banque Mondiale} - \text{dons BAD}) \} - \{ \text{Dépenses} + \text{Prêts nets} - \text{Dépenses en capital financées sur ressources extérieures} - \text{Allègement sur intérêts extérieurs} - \text{Dépenses liées aux déchets toxiques} \}$$

E. Solde budgétaire global (y compris dons)

9. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons- programme d'appui budgétaire de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement) :

$$\{ \text{Recettes (fiscales et non fiscales)} + (\text{Dons} - \text{dons Banque Mondiale} - \text{dons BAD}) \} - \{ \text{Dépenses} + \text{Prêts nets} \}$$

F. Financement intérieur net

10. Le financement intérieur de l'État est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, d'emprunts auprès de la BCEAO (y compris concours du FMI), ou de tout autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le plafond indicatif sur le financement intérieur net s'applique aux montants nets d'emprunt intérieur/UEMOA défini comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération. Ce plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période.

Financement intérieur net = Financement intérieur - Restes à payer non titrisable - Variation nette des exigibles + Emprunts obligataires Trésor Public extérieurs (UEMOA) + Bons du Trésor extérieurs (UEMOA) + Obligations du Trésor extérieures (UEMOA)+ FMI - Ecart de financement

11. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projet de la BOAD ou de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 30 milliards de FCFA durant l'année 2011, l'État s'engage à n'émettre des titres publics que par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

G. Nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels

12. Les repères indicatifs relatifs aux emprunts extérieurs s'appliquent à la dette extérieure non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État¹. Ils s'appliquent non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ces repères indicatifs ne s'appliquent pas :

- aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux prêts de la BOAD jusqu'à hauteur de l'équivalent de 25 milliards de FCFA et a ceux de la Banque d'Investissement est du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à hauteur de l'équivalent de 20 milliards de FCFA;
- aux tirages sur les ressources du FMI ;
- et aux émissions de titres publics en FCFA (ou de la dette en FCFA contractée ou garantie par l'État) qui sont initialement achetés par (ou contractés avec) des résidents de l'UEMOA.

¹ La dette extérieure est définie dans les «Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements », décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), modifiée par la décision n° No. 14416-(09/91) du 31 Août 2009.

13. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles s'il comporte un élément de don d'au moins 35 pour cent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) du prêt étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les prêts dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les prêts dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

14. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur non concessionnel dans les conditions définies au paragraphe 13, à l'exception des prêts sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

H. Restes à payer et arriérés de paiement intérieurs

15. Les « restes à payer » (ou « exigibles ») comprennent les arriérés et la dette flottante intérieurs et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses engagées, liquidées, et visées par le contrôleur financier (« ordonnancé ») qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire (90 jours). La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours). Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année). En règle générale, le stock de la dette flottante n'excédera pas l'équivalent de 3 mois de dépenses de fonctionnement (hors abonnements), de dépenses d'investissement et de sortie de crise financées sur ressources propres.

16. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs de l'exercice courant à partir du 26 avril 2011.

17. Les « dépenses engagées non encore ordonnancées » (DENO) correspondent aux obligations potentielles de l'État et sont définies comme les dépenses engagées et non encore visées par le contrôleur financier (« ordonnancé »). Le stock de DENO fera l'objet d'un suivi continu par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) avec un rapportage mensuel dans le cadre du TOFE.

II. Pour mémoire

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

18. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

II. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DONNÉES À COMMUNIQUER

19. Le suivi des critères de réalisation des repères indicatifs fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

20. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2a chaque mois, dans un délai de 45 jours après la fin du mois, sauf indication contraire. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2b chaque trimestre, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre.

21. La BCEAO communiquera les données définitives dans un délai maximum de 45 jours. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

22. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvel emprunt extérieur. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de tout nouvel emprunt extérieur contracté ou auquel l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cet emprunt. Les données concernant les nouveaux emprunts extérieurs ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

23. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1 : Dépenses pro-pauvres

Montants en unité	2008	2009	2010	2011
	Réalisation annuelle	Réalisation annuelle	Réalisation annuelle	Projet de budget (Avril à fin décembre)
01 Agriculture et développement rural	26 454 302 655	49 154 594 840	39 121 965 911	41 341 392 073
01.0 Administration générale	9 248 585 425	8 461 994 363	9 207 013 195	6 923 371 635
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	3 409 742 629	10 598 388 355	10 829 091 550	12 586 830 705
01.2 Formation et encadrement	8 341 951 419	8 403 118 129	8 312 154 543	8 321 193 466
01.3 Aménagement hydro-agricole	2 176 746 360	1 482 713 167	3 960 951 794	3 254 738 455
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR)	3 277 276 822	20 208 380 826	6 812 754 829	10 255 257 812
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	6 058 178 898	6 728 602 192	5 937 691 184	5 065 373 134
02.0 Administration générale / formation et encadrement	3 718 138 737	3 495 659 644	3 874 185 087	3 206 342 908
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	1 895 258 831	2 253 788 750	1 832 064 539	1 400 524 007
02.2 Pêche et aquaculture	444 781 330	979 153 798	231 441 558	458 506 219
03 Education	496 906 375 647	533 110 245 537	590 123 425 937	515 822 714 046
03.0 Administration générale	18 666 470 883	19 546 913 653	24 934 909 002	21 954 334 891
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	313 499 606 361	336 651 411 777	366 704 006 620	317 665 500 396
03.2 Alphabétisation	184 985 084	212 214 920	162 987 572	503 496 041
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	67 764 756 236	83 030 494 204	83 785 337 054	72 682 368 716
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	96 790 557 083	93 669 210 983	114 536 185 689	103 017 014 002
04 Santé	98 336 012 650	118 388 472 292	113 567 605 630	108 680 747 090
04.00 Administration générale santé	45 561 052 199	45 810 698 277	47 745 842 640	48 026 683 889
04.01 Système de santé primaire	23 828 627 730	30 731 332 949	29 960 097 108	28 333 407 949
04.02 Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1 200 214 731	1 925 047 777	1 443 081 345	718 805 922
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endemies	1 106 406 109	1 718 008 832	1 456 575 203	1 301 304 912
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	287 779 475	830 002 213	440 146 948	530 368 758
04.05 VIH/SIDA	4 334 740 717	10 762 896 732	5 936 289 869	7 657 867 746
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisés	22 017 191 689	26 610 485 512	26 585 572 517	22 112 307 914
05 Eau et Assainissement	15 318 944 240	20 424 135 184	19 810 682 760	22 981 194 974
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	4 955 116 050	4 911 783 775	5 997 503 154	9 931 567 628
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	10 363 828 190	15 512 351 409	13 813 179 606	13 049 627 346
06 Energie	9 586 344 724	16 470 929 577	9 693 763 697	8 843 751 932
06.1 Accès à l'électricité	9 586 344 724	16 470 929 577	9 693 763 697	8 843 751 932
07 Routes et ouvrages d'art	20 348 434 373	39 076 772 471	45 441 929 384	35 032 789 822
07.1 Entretien pistes rurales	45 418 200	501 984 762	2 379 933 673	5 029 219 995
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	1 423 434 101	2 986 097 724	2 503 129 161	7 359 059 525
07.3 Autres travaux routiers	18 879 582 072	35 588 689 985	40 558 866 550	22 644 510 302
08 Affaires Sociales	9 155 527 018	13 596 202 105	15 001 880 063	13 964 170 809
08.0 Administration générale	6 357 839 961	8 595 761 383	9 774 582 613	9 074 700 410
08.1 Formations destinées aux femmes	349 710 328	591 413 929	737 610 225	970 402 857
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	581 100 208	1 468 716 346	2 043 118 385	1 995 572 741
08.3 Formation au personnel d'appui	1 153 214 902	1 733 378 311	1 930 580 175	1 603 494 801
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	713 661 619	1 206 932 136	515 988 665	320 000 000
09 Décentralisation (hors éducation, santé et agriculture)	30 065 773 210	35 134 776 450	32 011 622 823	29 463 631 029
09.1 Décentralisation	30 065 773 210	35 134 776 450	32 011 622 823	29 463 631 029
10 Reconstructions et réhabilitations	10 403 867 663	1 372 904 782	2 578 047 234	1 111 144 794
10.1 Reconstruction et réhabilitation	10 403 867 663	1 372 904 782	2 578 047 234	1 111 144 794
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	4 138 969 179	9 575 568 650	11 892 903 375	57 835 948 501
11.1 Promotion et insertion des jeunes	2 791 637 488	8 420 437 518	8 923 436 477	10 478 516 120
11.2 Appui et suivi DSRP	133 713 938	257 608 093	212 698 857	398 140 917
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	1 213 617 753	897 523 039	2 756 768 041	1 959 291 464
11.4 Programme Social d'urgence				45 000 000 000
TOTAL	726 772 730 257	843 033 204 080	885 181 517 998	840 142 858 204
dont financement trésor		707 065 008 979	794 600 225 756	
financement extérieur		135 968 195 101	90 581 292 242	

Source: SIGFIP-DGBF

Tableau 2a. Côte d'Ivoire: Informations pour le suivi du programme du Gouvernement

Priorité 1: Données Essentielles 1/	Fréquence	Forme 2/	Service	Indicateurs 3/
I. BUDGET				
TOFE et Tableaux de bord	M	FI	DGE/DGB	X
Estimation recettes fiscales				
Récapitulatif recettes non fiscales				
CNPS: cotisations, prestations				
CGRAE: cotisations, prestations				
Dépenses de personnel				
Subventions et transferts, et dépenses sociales ciblées				
Autres dépenses de fonctionnement				
Dépenses en capital par type de financement				
Dépenses liées à la crise, élections, CNPRA, etc.				
Situation d'exécution budgétaire par nature, fonction, administration/nature (montrant chaque étape du processus de dépense)				
Opérations du Trésor - CNCE				
Evolution DENO				
Versions les plus récentes des tableaux quantitatifs pour le secteur de l'énergie comme spécifié en paragraphe 21 du PAT.				X
Situation financière secteur électricité CIE (en créance et en trésorerie); stock des impayés (gaz, électricité, TVA)	M	FI	SOGDEPE, DGE	
Suivi de la trésorerie	M	FI	DTCP	X
Plan de trésorerie				
Avances du Trésor et leur régularisation				
Tableau de suivi des "Restes à Payer" (RAP) du Trésor				
Autres Tableaux détaillés sur les RAP (PGT, TPA, TGE, ACDP, etc.)				
II. DETTE / FINANCEMENT				
II.a. Dette extérieure	M	FX	DTCP	X
Encours de la dette extérieure et arriérés (par créancier)				
Situation détaillée de la dette publique (par créancier) (encours, service dû, service payé sur arriérés/échéances, arriérés)				
Tableau de passage des "Encours dette extérieure et arriérés" vers TOFE				
Etat des tirages sur prêts et dons (par créancier)				
Conventions signées au titre de dette extérieure de l'année en cours				
II.b. Dette intérieure	M	FX	DTCP	X
Encours de la dette intérieure et arriérés (par créancier)				
Tableau de suivi de la dette intérieure				
Situation globale de la dette intérieure				
Situation détaillée de la dette intérieure conventionnée				
Tableau de passage de "Situation globale..." / "Tableau de suivi" (cadrage budgétaire) vers TOFE				
Emissions de nouvelle dette / nouveaux titres (par type, créancier original)				
III. Secteur monétaire/financier	M	FI	BCEAO	X
Statistiques monétaires (statimon" de la BCEAO, banques commerciales, PNG)				
Tableaux synthétiques sur les ratios prudentiels des banques				
IV. Secteur réel	M	FI	DGE	
Indice de prix à la consommation, production				
V. Secteur Cacao/Café	M	FX	DGE	
Prélèvements sur café/cacao				
DUS (y compris les anticipations)				
prélèvements parafiscaux (par structure et par fonds: ARCC, BCC, FRC, FDPCC)				
Utilisations des prélèvements (par fonds: FDPCC - investissements FRC - réserve de prudence, fonds d'investissement en milieu rural)				
Soldes des comptes bancaires (par fonds)				
Arrêtés de comptes semestriels (par structure)				
VI. Balance des Paiements	M	FI	BCEAO	
Commerce extérieur par produits (E.M : valeurs, prix, volumes)				

1/ Préparation et transmission mensuelle (M), dans un délai de 45 jours après la fin du mois. Transmission électronique au FMI, siège du FMI à Abidjan.

2/ FI: fichier, transmission électronique au FMI, siège et bureau FMI à Abidjan FX: sur papier, transmission au bureau du FMI à Abidjan (pour être faxé aux services du FMI)

3/ Données sur les indicateurs quantitatifs trimestriels spécifiés au Tableau 1 du MPEF.

Table 2b. Côte d'Ivoire - Informations pour le suivi du programme du Gouvernement (trimestriel)

Priorité II: Données importantes 1/	frequence	Forme 2/	service
I. BUDGET			
Mouvements des effectifs de la masse salariale, éclatement effectifs par catégorie, ministères	T	FX	DGB
Eclatement des dépenses d'abonnement			
Situation d'exécution budgétaire (Sigfip) (détail par titre)			
Notes de synthèse des recettes de la Douane /DGI			
Revenus de pétrole production (BIC, redevances, dividendes) ; revenus PETROCI 2005-06, prévisions actualisées 2007-09	T	FI	DGH
II. DETTE/FINANCEMENT			
Financement			
Nouveau financements: projets, appui budgétaire, programmes (DDR, CNPRA, élections, etc) (par créancier, acquis/engagé et à rechercher)	T	FI	DGE/DGB
Prévisions et réalisation de services de la dette extérieure de l'année en cours (mensuel).			DGB/DTCP
Prévisions trimestrielles pour les années futures (trimestrielles, en début d'année)			
III. Secteur énergie	T	FI	
Projection de la production de pétrole/gaz et valeurs estimées 2007-09 (par champ, swap, partage Etat, Petroci, sociétés)			Comite de suivi
Projection de la capacité de raffinage 2007-09			
Bilans énergétiques pétrole brut (production, importation, exportation), produits raffinés (production, (re)exportation, mise à la			Comite de suivi
Prévision et réalisation de la production, consommation, exportations, revenus, dépenses et taxes (TVA) du secteur électrique			
IV. Secteur réel	T	FX	DGE/INS
Production des principaux produits agricoles			
Production, exportations, prix de l'exportation, prix au producteur, estimation, projection (café/cacao)			
Cadrage macroéconomique révisé et réalisation, projections			
Indicateurs conjoncturels (branches, secteurs); enquêtes INS, BCEAO			
V. Balance des paiements	T	FI	BCEAO
Réalisation et projection 2007-09			

1/Préparation et transmission mensuelle (M), ou trimestrielle (T) dans un délai d'un mois après la fin du trimestre. Transmission

2/ FI: fichier, transmission électronique aux services du FMI et au bureau FMI à Abidjan. FX: sur papier, transmission au bureau du FMI